

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 17 juin 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Jeudi 2 Juillet 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 14h30 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Michel LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (31)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, COTINAT Philippe, CRON Yves, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LEGER François, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MABON Annick, MERLEN Régis, MILLAN Vincent, NEMPONT Gilles (suppléant de M. CHAUSSEMY Guillaume), PALLEAU Bruno, PASCAUD Jean-Pierre, PICOUT Laurent, RENAUD Jean-Philippe (suppléant de M. CHAUVEAU Thierry), VERDON Cédric (suppléant de M. ROBIN Guy), VILLAIN Fabienne (suppléante de Mme VOITIER Brigitte).

Étaient absents (8)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, DESIRE Serge, METIVIER Philippe, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, VERRIER Eric, VIAUD Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
GABILLON Domonique a donné pouvoir à GOURLAY Philippe
LAFONT-MOREAU Pierre a donné pouvoir à PICOUT Laurent
POINTIERE Michaël a donné pouvoir à CHALMAIN Eric
VIDAL Claude a donné pouvoir à BRUNEAU Laurent

Étaient excusé(e)s (4)

BRUNET Michel, DARINOT Alexandra, GREGOIRE Thierry, MILLIN Yohan.

Objet : Approbation de la création d'un emploi permanent de chargé(e) de communication

Le Conseil Syndical,

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux

Vu les besoins du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

PROPOSE :

- La création à compter du 01 aout 2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de chargé(e) de communication correspondant au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité

Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité

Participer à l'élaboration et au développement d'une stratégie de communication

Contribuer à l'analyse des besoins de communication de la collectivité

Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication interne (Intranet, publications internes, etc.)

- Organisation d'actions de communication et de relations publiques

Conduire une campagne de communication

Adapter la communication à la stratégie du projet

Organiser, gérer et évaluer des actions de communication

Gérer les relations publiques

Conception et /ou réalisation de produits de communication

Élaborer des supports de communication

Rédiger des communiqués, discours, argumentaires, etc.

Concevoir/réaliser un dossier de presse

- Concevoir et organiser des actions d'information

Adapter les messages aux supports de communication et aux publics ciblés

Constituer une revue de presse

Gérer la relation aux professionnels de la création (brief créatif)

Rédiger des supports de communication interne

- Production de contenus

Recueillir, vérifier, sélectionner et hiérarchiser les informations relatives à la vie de la collectivité afin de les diffuser en interne et en externe Proposer un traitement de l'information dans le cadre d'une opération de communication Conduire des entretiens

- Développement des relations avec la presse et les médias

Entretenir des réseaux relationnels multiples

Organiser les relations avec la presse et les médias

Gérer les demandes des journalistes et de la collectivité

Organiser la veille médias et en analyser les contenus

Constituer un dossier de presse

Rédiger un communiqué de presse

- **Article 1** : De créer à compter du 01 aout 2026 un emploi permanent de chargé de communication sur le grade d'attaché territorial appartenant à la catégorie A à temps complet pour 39 heures afin d'assurer la communication au sein du SDEI

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité
- Participer à l'élaboration et au développement d'une stratégie de communication
- Contribuer à l'analyse des besoins de communication de la collectivité
- Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication interne (Intranet, publications internes, etc.)
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques
- Conduire une campagne de communication
- Adapter la communication à la stratégie du projet
- Organiser, gérer et évaluer des actions de communication
- Gérer les relations publiques
- Conception et /ou réalisation de produits de communication
- Élaborer des supports de communication
- Rédiger des communiqués, discours, argumentaires, etc.
- Concevoir/réaliser un dossier de presse
- Concevoir et organiser des actions d'information
- Adapter les messages aux supports de communication et aux publics ciblés
- Constituer une revue de presse
- Gérer la relation aux professionnels de la création (brief créatif)
- Rédiger des supports de communication interne
- Production de contenus
- Recueillir, vérifier, sélectionner et hiérarchiser les informations relatives à la vie de la collectivité afin de les diffuser en interne et en externe
- Proposer un traitement de l'information dans le cadre d'une opération de communication
- Conduire des entretiens
- Développement des relations avec la presse et les médias
- Entretenir des réseaux relationnels multiples
- Organiser les relations avec la presse et les médias
- Gérer les demandes des journalistes et de la collectivité
- Organiser la veille médias et en analyser les contenus
- Constituer un dossier de presse
- Rédiger un communiqué de presse

- **Article 2** : Précise que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité compte tenu de l'urgence de recrutement en matière de communication ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme de niveau Bac +3 et d'une expérience de minimum 5 ans dans le domaine de la communication ;

- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues ;

- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions de la partie réglementaire du titre III du livre 3 du Code Général de la Fonction Publique, visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **Article 3** : Précise que les crédits correspondants seront prévus au budget

Pour extrait conforme,

Le Président,

The block contains a blue ink signature and a circular official stamp. The stamp is from the 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE' and includes the number '55736'.

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A stylized signature in dark ink, consisting of several overlapping loops.

Michel LION